



République et canton de Genève



Commune de Cartigny

Dans sa séance du 26 février 2024, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

Délibération relative à un crédit d'étude de F 25'000 pour des travaux d'aménagements urbains des chemins de Bois-de-Saint-Victor et Bruyères, secteur D

Le Conseil municipal décide par 9 oui, 0 non et 0 abstentions sur 10 CM présents

1. De procéder à une étude pour des travaux d'aménagements urbains des chemins des Bois-de-Saint-Victor et Bruyères.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de F 25'000 destiné à cette étude.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine financier.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 25'000 afin de permettre l'exécution de cette étude.

Délibération relative à un crédit d'étude de F 20'000 pour lancer une procédure d'appel d'offres pour l'étude des travaux de rénovation du bâtiment dédié à la petite enfance, dit ancienne école, sis rue du Pré-de-la-Reine 24

Le Conseil municipal décide par 9 oui, 0 non et 0 abstentions sur 10 CM présents

1. De lancer une procédure d'appel d'offres pour l'étude des travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment dit ancienne école, sis rue du Pré-de-la-Reine 24.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de F 20'000 destinée à cette procédure.
3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 20'000 afin de permettre l'exécution de cette étude.

Délibération relative à un crédit d'étude de F 160'000 pour l'élaboration d'un plan directeur communal ou plan guide communal PDCom

Le Conseil municipal décide par 9 oui, 0 non et 0 abstentions sur 10 CM présents

1. De procéder aux différentes phases des travaux d'étude nécessaires à l'élaboration d'un plan directeur communal ou plan guide communal PDCom décrites dans l'offre globale reçue;
2. D'ouvrir au Maire un crédit de F 160'000 destinée à cette étude.
3. De comptabiliser la dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 160'000 afin de permettre la réalisation de cette étude.

Dernier jour du délai référendaire : 15 avril 2024

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 5 mars 2024

Léonie Cocquio, présidente